



4 Place des Marronniers
47230 VIANNE
Tél : 05.53.97.54.14
mairie.vianne@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de LOT-ET-GARONNE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 24 du Code Municipal)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué se réunira en session ordinaire,
à la Mairie de Vianne, dans la salle du conseil le :

Lundi 8 décembre 2025 à 18h00

Affiché, le 1^{er} décembre 2025



ORDRE DU JOUR

- *Approbation de la séance du 22 octobre 2025 –*
- *Information sur les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT –*
- *Détermination du nombre d'adjoints au maire et actualisation du tableau du conseil municipal –*
- *Amortissement dès le 1^{er} janvier 2026 de la subvention d'équipement versée au SDIS 47 pour le financement du centre d'incendie et de secours de Lavardac –*
- *Modification de la participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation –*
- *Intercommunalité – Révision libre des attributions de compensation 2025 –*